



**BULLETIN D'ADHESION
SYNDICAT CGT ELIOR RESTAURATION IDF**

COLLECTEUR

104 avenue Albert 1er 92500 RUEIL - MALMAISON

Tél : 09 75 56 35 85

Adresse mail : cgtelior@gmail.com

Vous souhaitez vous défendre, ne restez pas isolé.

Le syndicalisme CGT est l'outil qu'il vous faut. Syndiquez-vous, et avançons ensemble !

Bulletin d'adhésion à remplir et remettre à un(e) Délégué(e) Syndical(e) ou à renvoyer à l'adresse ci-dessus

Nom			Prénom				
Adresse personnelle							
Code postal		Ville					
Portable							
Adresse mail				Date naissance			19
Qualification				Date embauche			
Date d'adhésion			2026	Signature			

CDPF		Lieu de travail					
Adresse							
Code postal		Ville					
Téléphone			Fax / Email				

J'adhère au prélèvement automatique, ma cotisation mensuelle à prélever sera de		€
Ma cotisation sera prélevée le 6 tous les 2 mois impairs, sauf pour le mois en cours, si mon prélèvement a été sans provision je serai prélevé le 6 du mois suivant.		

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Mandat de prélèvement SEPA	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SYNDICAT CGT ELIOR RESTAURATION IDF à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SYNDICAT CGT ELIOR RESTAURATION IDF.	
	Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.	
	En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec le SYNDICAT CGT ELIOR RESTAURATION IDF.	

Débiteur: Référence unique du mandat :			Créancier
Nom	Prénom	Nom du créancier :	
Adresse			
Code postal	Ville	SYNDICAT CGT ELIOR RESTAURATION IDF	
Numéro International du Compte Bancaire IBAN (International Bank Account Number)			
IBAN			
Code International de votre banque (BIC)	Signature		
BIC			
Joindre un RIB (Relevé d'Identité Bancaire)			

Exemplaire à laisser au Salarié(e)



BULLETIN D'ADHESION SYNDICAT CGT ELIOR RESTAURATION IDF

104 avenue Albert 1er 92500 RUEIL - MALMAISON

Tél : 09 75 56 35 85

Adresse mail : cgtelior@gmail.com

Facebook : Syndicat Cgtelior

Quel sera le montant de ma cotisation ?

Le montant de la cotisation représente 1% du salaire mensuel net conformément aux statuts du Syndicat (0,5% pour les retraités)

En contrepartie, dès remise ou réception de votre bulletin d'adhésion, nous vous enverrons ou remettrons votre carnet d'adhérent avec la remise des timbres justificatifs de votre adhésion

Cette cotisation est déductible à hauteur de 66% de votre impôt sur le revenu.

A quoi servira votre cotisation ?

Votre cotisation permettra de financer l'activité syndicale de manière solidaire, tant sur le lieu de travail que dans la commune, le département, la profession au niveau national.

Le Prélèvement Automatique de vos cotisations (P.A.C)

Pour simplifier nos opérations de trésorerie, le règlement des cotisations se fait de préférence par Prélèvement Automatique de Cotisations (P.A.C), tous les deux mois. (Sauf *les mois intermédiaires*)

Pour cela vous devez que remplir et signer le mandat de prélèvement SEPA en bas du bulletin d'adhésion, en joignant un **Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B)**. C'est le mode de règlement le plus simple et l'assurance du paiement régulier de vos cotisations.

Quant sera effectué le Prélèvement Automatique de mes cotisations ?

Date des prélèvements	Pour les mois
06 janvier	Janvier / Février
06 mars	Mars / Avril
06 mai	Mai / Juin
06 juillet	Juillet / Août
06 septembre	Septembre / Octobre
06 novembre	Novembre / Décembre

Etat du paiement de vos cotisations syndicale ?

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique de vos cotisations, ou que vous réglez vos cotisations en espèces ou par chèque, à votre demande un état du paiement de vos cotisations vous sera envoyé ou remis par un(e) Délégué(e) Syndical(e).

Quand vous seront remis vos timbres de cotisations syndicale ?

Vos timbres avec votre carnet d'adhérent, vous seront envoyés ou remis par un Délégué Syndical, au mois de décembre avec votre attestation fiscale.

Vos cotisations seront déductibles à hauteur de 66 % de votre impôt sur le revenu.